



PROGRAMME TRAME VERTE

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

FORMULAIRE 2024 DE DEMANDE D'AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Les vergers sont une composante essentielle de notre patrimoine, de la trame verte, de nos paysages et de la biodiversité.

Par l'intermédiaire de cette aide, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn encourage financièrement la plantation d'arbres fruitiers sur le territoire à travers les commandes groupées organisées par les associations locales d'arboriculteurs.

Pour qui ?

Pour tout propriétaire de parcelles situées sur la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (hors collectivités).

Quels arbres ?

Les arbres éligibles sont des fruitiers haute tige ou demi tige à choisir dans les bons de commande des associations locales d'arboriculteurs (pommier, poirier, cerisier, quetschier, mirabellier, abricotier, pêcher, noyer, châtaigner, sorbier, cormier) et de préférence parmi la liste de variétés anciennes proposée.

Liste des associations partenaires : Association Fruits Fleurs et Nature de Woerth et environs, Association des Jardins et Vergers de l'Outre-Forêt, Association des Producteurs de Fruits de Lembach et environs, Association des arboriculteurs de Preusdorf et environs.

Quelles aides ?

Pour les arbres fruitiers haute tige, l'aide est de 50% du prix TTC avec un plafond de 18€/arbre et pour les arbres fruitiers demi tige, l'aide est de 25% du prix TTC avec un plafond de 9€/arbre. Maximum de 10 arbres par foyer et par an.

Comment ?

Votre demande sera adressée à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn par l'association d'arboriculteurs partenaires auprès de laquelle vous avez acheté vos arbres fruitiers, une fois la facture acquittée et la commande récupérée.

Si votre dossier respecte les critères d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles, la communauté de communes versera le montant de la subvention à l'association auprès de laquelle vous avez acheté votre arbre et qui se chargera de vous la reverser en totalité.

Contrôle

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur les plantations réalisées et de demander le reversement de l'aide en cas de non-respect des critères du dossier de subvention.

JE SOUSSIGNÉ(E) :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (N° ET RUE) :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

MAIL :

ASSOCIATION AUPRÈS DE LAQUELLE LA COMMANDE A ETE PASSÉE :

LISTING DES ARBRES OBJETS DE LA DEMANDE :

Pour trouver les références de votre(vos) parcelle(s) : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

HAUTE TIGE DEMI TIGE*	ESPÈCE (Pommier, poirier, cerisier, mirabellier, quetschier...)	VARIÉTÉ	QTÉ	COMMUNE DE PLANTATION	N° DE SECTION	N° DE PARCELLE	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC

*Précisez HT s'il s'agit d'un arbre haute tige ou DT s'il s'agit d'un arbre demi tige

- Je déclare avoir pris connaissance des critères d'attribution de la subvention.
- Je certifie avoir la totale maîtrise foncière de la/des parcelle(s) d'implantation.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.
- J'ai lu et j'accepte les termes de la charte de préservation des vergers.
- J'autorise la CCSP à traiter mes données personnelles dans le cadre de mon dossier de subvention.

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn gère les données recueillies dans le but de traiter votre demande de subvention pour la plantation d'arbres fruitiers. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement disponible sur www.sauer-pechelbronn.fr, page Mentions légales.

À

Le

Signature du demandeur :



Formulaire à remettre avec un RIB avant le 1^{er} décembre 2024 à l'association auprès de laquelle vous avez passé commande de vos arbres.